



MEDIAWAN

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 284.326,80 euros
Siège social : 16, rue Oberkampf, 5011 Paris
815 286 398 RCS Paris

(la « Société »)

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTROLE INTERNE

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte dans le présent rapport, en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, de la composition de votre Conseil de Surveillance et de l'application du principe de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

J'attire votre attention sur le fait que jusqu'à la réalisation de l'acquisition de la société Groupe AB, les dirigeants de la Société n'avaient d'autre but que de trouver une cible permettant de mettre en place une opération éligible à la qualification de Rapprochement d'Entreprises (tel que ce terme était défini à l'article 11.3 des statuts de la Société).

Ce Rapprochement d'Entreprises a été réalisé le 31 mars dernier et donc, depuis cette date, la Société a des perspectives de développement qui rendent nécessaires la consolidation des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprises et la mise en place de procédures de contrôle interne et de gestion des risques correspondant à l'activité de la Société et de ses filiales en particulier celle exercée par la société Groupe AB.

I. COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1. Présentation du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est l'organe de contrôle de la Société dont le Directoire assure la direction et la gestion.

Le Conseil de Surveillance est, à ce jour, composé des huit membres suivants :

- Monsieur Pierre Bergé, Président du Conseil de Surveillance ;

- Monsieur Pierre Lescure, Vice-président du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Matthieu Pigasse ;
- Monsieur Xavier Niel ;
- Madame Cécile Cabanis ;
- Monsieur Andrea Scrosati ;
- Monsieur Rodolphe Belmer ; et
- Monsieur Julien Codorniou.

La durée du mandat de chaque membre est de six années. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles et révocables à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et aux stipulations de l'article 13.1 des statuts de la Société.

Vous trouverez en annexe au présent rapport les noms des membres en fonction, les dates de prise d'effet et d'expiration de leurs mandats, les fonctions exercées par eux dans la Société ainsi que les fonctions et mandats exercés dans d'autres sociétés.

Le Conseil de Surveillance doit comprendre un nombre de membres indépendants représentant au moins la moitié du nombre de ses membres. Les critères d'indépendance sont ceux retenus par le Code AFEP-MEDEF.

Un membre du Conseil de Surveillance est réputé indépendant lorsqu'il répond cumulativement aux critères suivants :

- ne pas être salarié de la Société, ni salarié d'une société dans laquelle la Société détient une participation et qu'elle consolide comptablement ;
- ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance ou l'équivalent ou dans laquelle un salarié de la Société désigné en tant que tel ou membre du Directoire de la Société détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance ou l'équivalent ;
- ne pas être un client, fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement significatif de la Société ou pour lequel la Société représente une part significative de son activité ; et
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social de la Société.

L'appréciation de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance se fait au regard des prescriptions du Code AFEP-MEDEF.

Sur la base de ces critères, sont indépendants les membres du Conseil de Surveillance suivants, représentant, conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF, la moitié des membres du Conseil de Surveillance :

- Monsieur Andrea Scrosati ;
- Monsieur Rodolphe Belmer ;
- Monsieur Julien Codorniou ; et
- Madame Cécile Cabanis.

Les membres du Conseil de Surveillance ont été choisis en priorité en fonction de leur compétence et de leur expérience, ainsi que de leur connaissance des métiers de la Société et de son groupe à constituer afin de permettre un plein exercice de la mission de surveillance.

Le taux d'assiduité aux séances du Conseil de Surveillance a été en moyenne de 75% pour l'exercice 2016.

2. Application du principe de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes

A la date du présent rapport, la composition de votre Conseil de Surveillance n'est pas de nature à assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes, puisque Madame Cécile Cabanis est seule représentante du sexe féminin au sein de votre Conseil de Surveillance.

Mediawan entend se conformer progressivement aux dispositions de la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle s'agissant de la promotion de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes au sein du Conseil de Surveillance de la Société.

II. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1. Gouvernement d'entreprise - généralités

La Société a été créée avec pour objectif de procéder à un Rapprochement d'Entreprises. Le Directoire et le Conseil de Surveillance se sont réunis à chaque fois que cela a été nécessaire pour permettre d'apprécier la qualité des cibles éligibles à un projet de Rapprochement d'Entreprises et des projets étudiés. Pour la réalisation de l'acquisition de Groupe AB, le Directoire a mené les investigations et les diligences les plus étendues pour une bonne prise de décision sous le contrôle des membres du Conseil de Surveillance, qui ont échangé de manière permanente en lien avec le Directoire sur le projet de Rapprochement d'Entreprises.

Mediawan est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance dissociant les pouvoirs de gestion et de contrôle.

Le taux d'assiduité aux séances du Directoire a été de 100%.

Le Directoire est composé des deux membres suivants :

- Monsieur Pierre Antoine Capton, Président du Directoire ; et
- Monsieur Guillaume Prot, membre du Directoire.

Monsieur Pierre-Antoine Capton représente la Société à l'égard des tiers en sa qualité de Président du Directoire.

Un règlement intérieur a été adopté par le Conseil de Surveillance le 20 avril 2016 avec effet à compter du 22 avril 2016 (le "**Règlement Intérieur**"). Le Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles de composition ainsi que les conditions et les modalités de fonctionnement du Conseil de Surveillance et de ses comités en complément des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des statuts de la Société. Le Règlement Intérieur a été modifié à l'effet de laisser plus de liberté au Directoire pour décider certaines opérations qui peuvent

revêtir un caractère d'urgence ou qui ne sont pas significatives et de limiter en conséquence le nombre d'opérations nécessitant l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Afin de se conformer aux exigences de la réglementation en vigueur, la Société a désigné le Code AFEP-MEDEF (le "**Code AFEP-MEDEF**") comme code de référence auquel elle entend se référer pour organiser sa gouvernance. Le Code AFEP-MEDEF tel qu'il est appliqué par la Société est librement disponible sur le site internet de l'Afep (www.afep.com).

Toutefois, bien qu'elle se réfère au Code AFEP-MEDEF, la Société a décidé de ne pas appliquer les recommandations du Code AFEP-MEDEF suivantes :

- les statuts de la Société prévoient que les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour une durée de six (6) ans, alors que le Code AFEP-MEDEF prévoit que la durée de leur mandat stipulée dans les statuts ne devrait pas excéder quatre (4) ans (recommandation 13.1 du Code AFEP-MEDEF). L'approche choisie se justifie par le fait que la Société est demeurée, depuis sa constitution, sans véritable activité opérationnelle à l'exception (i) de la recherche de fonds propres auprès du marché et (ii) de cibles en vue de la réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises. Par conséquent, la Société n'a pu débiter sa véritable activité opérationnelle qu'à compter de la date de réalisation du Rapprochement d'Entreprises avec Groupe AB, intervenue le 31 mars 2017. De la sorte le délai restant d'exercice des mandats des membres du Conseil de Surveillance à compter de la date de réalisation du Rapprochement d'Entreprises intervenu le 31 mars 2017 avoisine les quatre ans, ce qui est selon nous, concordant avec l'esprit de la recommandation 13.1 du Code AFEP-MEDEF dans le contexte d'un "*special purpose acquisition company*" (SPAC) tel que Mediawan.
- contrairement aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (recommandation 22 du Code AFEP-MEDEF), la Société n'a pas souhaité retenir la règle selon laquelle les membres du Conseil de Surveillance devraient détenir une quantité minimum d'actions à conserver au nominatif, jusqu'à la fin de leurs fonctions. Jusqu'à la date de réalisation du Rapprochement d'Entreprises, la Société avait décidé de laisser à la libre appréciation de chacun des membres du Conseil de Surveillance la possibilité d'investir ou de ne pas investir en actions de la Société. Compte tenu de la réalisation du rapprochement d'entreprises avec Groupe AB le 31 mars dernier, une réflexion devrait être initiée au sein des organes dirigeants de la Société à l'effet de déterminer s'il convient de revenir ou non sur l'application de cette règle.

2. Conditions de préparation des travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce ses missions, notamment de contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire dans le cadre des pouvoirs qu'il détient en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et dans le respect de son Règlement Intérieur.

A ce titre, le Président :

- reçoit les documents préparés par les services et conseils externes de la Société (la Société n'ayant eu, au cours de l'exercice clos, aucun service interne à l'exception de ses dirigeants sociaux) sous l'autorité du Directoire ;
- organise et dirige les travaux du Conseil de Surveillance ; et
- s'assure que les membres du Conseil de Surveillance sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Compte tenu de la spécificité liée au fait que, hormis la recherche de cibles en vue de la réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, la Société n'a poursuivi aucune activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le Conseil de Surveillance s'est contenté de se réunir aussi souvent que l'exigeait l'intérêt social. À compter de l'exercice 2017, il se réunira au moins une fois par trimestre dans les conditions décrites à l'article 13.3 des statuts de la Société.

Au cours de l'exercice 2016, le Conseil de Surveillance s'est réuni 4 fois.

Le Conseil de Surveillance a décidé de constituer, en son sein, des comités permanents destinés à faciliter son bon fonctionnement et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Le Conseil de Surveillance, qui s'est tenu le 20 avril 2016, a créé trois comités spécialisés dont il a fixé la composition, les attributions et les règles de fonctionnement.

Les comités ainsi créés sont les suivants :

- le comité d'audit ;
- le comité des nominations et des rémunérations ; et
- le comité stratégique.

Les comités sont composés de membres du Conseil de Surveillance qui sont nommés par celui-ci étant précisé qu'un même membre du Conseil de Surveillance peut siéger dans plusieurs comités.

Leur composition est la suivante :

- Comité d'audit : Madame Cécile Cabanis, Monsieur Rodolphe Belmer et Monsieur Julien Codorniou sous la présidence de Madame Cécile Cabanis ;
- Comité des nominations et des rémunérations : Madame Cécile Cabanis, Monsieur Pierre Lescure et Monsieur Julien Codorniou sous la présidence de Madame Cécile Cabanis ; et
- Comité stratégique : Madame Cécile Cabanis, Monsieur Rodolphe Belmer, Monsieur Julien Codorniou, Monsieur Pierre Lescure et Monsieur Andrea Scrosati sous la présidence de Monsieur Rodolphe Belmer.

Chacun de ces Comités a un rôle d'étude, d'analyse et de préparation de certaines délibérations du Conseil de Surveillance selon les termes du Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance et conformément à la délibération des membres du Conseil de Surveillance en date du 20 avril 2016.

3. Conditions d'organisation des travaux du Conseil de surveillance

Le Président organise les travaux du Conseil de surveillance. Aux rendez-vous obligatoires du Conseil de surveillance (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires de la Société.

Le Conseil de Surveillance est convoqué, selon les modalités de l'article 13.3 des statuts de la Société par le Président ou le Vice-Président du Conseil de Surveillance par tout moyen à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours calendaires.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par les dispositions législatives en vigueur. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

A l'occasion des séances du Conseil de surveillance : les membres reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Hors séances du Conseil : les membres reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les membres du Conseil de Surveillance n'ont pas reçu de jetons de présence. Il est envisagé de soumettre à l'approbation de la prochaine assemblée générale la fixation de jetons de présence pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2017. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-84 du code de commerce, le versement de ces jetons de présence ne pourra intervenir tant que la composition du Conseil de Surveillance ne respectera pas le principe de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes.

4. Le Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de trois membres qui assurent le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Conformément au Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, le Comité d'audit est chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière de la Société ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes ; dans le cadre de cette mission, le Comité d'audit doit émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation.

Au cours de l'exercice 2016, le Comité d'audit s'est réuni 1 fois.

5. Le Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres.

En matière de nominations, le Comité se charge de :

- donner son avis sur les projets de nomination et de révocation des membres du Directoire et de son Président, et il peut également proposer des candidats ;
- formuler des propositions sur la sélection des membres du Conseil de Surveillance et des membres des comités ;
- examiner l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance et des candidats à un poste de membre de Conseil de Surveillance ou d'un comité.

En matière de rémunérations, le Comité fait au Conseil de Surveillance toute recommandation relative à la rémunération fixe et variable des membres de la direction de la Société.

6. Le Comité stratégique

Le Comité stratégique est composé de cinq membres et a pour mission d'exprimer au Conseil de Surveillance son avis sur les grandes orientations stratégiques de la Société et sur la politique de développement de la Société élaborée par la Direction de la Société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le Comité stratégique s'est réuni 2 fois.

7. Principes et règles de détermination de la rémunération des mandataires sociaux

- Absence de rémunération fixe et remboursement de frais des membres du Directoire :
Au cours de sa séance du 7 avril 2016, le Conseil de Surveillance a décidé que les deux membres du Directoire à savoir Monsieur Pierre Antoine Capton et Monsieur Guillaume Prot ne seraient pas rémunérés en tant que mandataires sociaux et en particulier qu'aucun contrat de travail ne serait conclu entre eux et la Société tant qu'un Rapprochement d'Entreprises n'aura pas été réalisé. Toutefois, le Conseil de Surveillance a décidé que les frais auxquels ils sont exposés dans le cadre de leurs fonctions leur seraient remboursés.
- Plans d'attribution gratuite d'actions :
En tant que de besoin, nous vous précisons que trois plans d'attribution gratuite d'actions aux dirigeants clés et à certains cadres (cercle 2) de Groupe AB et aux cadres salariés non mandataires sociaux de la Société seront soumis au vote des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale de notre société.

Nous vous précisons que ces plans d'attribution gratuite d'actions ne devraient pas bénéficier aux dirigeants (membres du Directoire ou membres du Conseil de Surveillance) actuels de la Société.

- Absence de jetons de présence en faveur des membres du Conseil de Surveillance :
Nous vous rappelons que, par ses décisions en date du 7 avril 2016, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé que les membres du Conseil de Surveillance ne percevraient aucun jeton de présence au titre de leur mandat et ce, jusqu'à l'intervention d'une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.
- Assurance responsabilité civile :
Les membres du Directoire bénéficient d'une assurance responsabilité civile couvrant l'ensemble des coûts, charges, dépenses, pertes ou responsabilités encourues à l'occasion de leurs fonctions au sein de la Société.
- Principes et critères sur la structure de la rémunération future des dirigeants :
Enfin, conformément aux dispositions de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (Sapin 2), il sera proposé aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale de se prononcer sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de leur mandat aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance.

Les projets de résolutions à soumettre à l'assemblée générale des actionnaires de la Société seront arrêtés par votre Conseil de Surveillance et feront l'objet d'un rapport, conformément aux dispositions de l'article L.225-82-2 du Code de commerce.

8. Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, nous vous informons de ce que les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi que par les articles 19 et 20 des statuts de la Société.

9. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, nous vous informons de ce que les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés et expliqués conformément à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce dans le rapport de gestion établi par le Directoire.

III. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Tant qu'un Rapprochement d'Entreprises n'était pas réalisé, les questions de procédure de contrôle interne et de gestion des risques s'appliquaient au processus de sélection des cibles, à la mise en œuvre des procédures de *due diligence* et d'analyse des risques inhérents à l'activité desdites cibles.

Passée la date d'acquisition de Groupe AB, les règles de procédures de contrôle interne et de gestion des risques vont être analysées, mises en œuvre et développées selon les meilleurs standards de la place.

1. Procédures de contrôle interne

Le Directoire, et notamment son président, a veillé à s'assurer que Mediawan remplisse ses obligations en matière de diffusion de l'information auprès des investisseurs, du public et des autorités réglementaires et du marché en France.

1.1 Définition et objectifs du contrôle interne

La Société a décidé d'appréhender le contrôle interne comme l'ensemble des procédures mises en place au niveau de la Société et dont les buts sont :

- de garantir la conformité aux lois et aux règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire ;
- la prévention et la maîtrise des risques opérationnels, risques financiers, et risques d'erreur, de fraude de réputation ou liés à la responsabilité sociétale d'entreprise ;
- l'optimisation des processus internes en assurant l'efficacité des opérations et l'utilisation correcte des ressources ;
- la qualité et la sincérité de l'information comptable, financière et de gestion.

Afin d'atteindre chacun de ces objectifs, Mediawan a défini et mis en œuvre les principes généraux de contrôle interne qui reposent pour une large part sur le cadre de référence sur le contrôle interne et les recommandations publiées par l'AMF.

Ces principes reposent sur :

- une politique contribuant au développement de la culture du contrôle interne et des principes d'intégrité ;
- l'identification et l'analyse des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du groupe ;
- une organisation et des procédures qui tendent à assurer la mise en œuvre des orientations définies par le Directoire ;
- l'examen périodique des activités de contrôle et la recherche continue d'axes d'amélioration ;
- le processus de diffusion de l'information en matière de contrôle interne.

Toutefois, comme tout système de contrôle, les principes mis en place ne peuvent fournir une garantie absolue d'élimination ou de maîtrise totale des risques.

1.2 Périmètre du contrôle interne

Mediawan détient indirectement (via la société Wannabe SAS) la société Groupe AB. Les objectifs en matière de contrôle interne devront être mis en œuvre au sein de la Société et de ses filiales et à l'avenir au sein de toute nouvelle entité qui viendrait rejoindre et renforcer le groupe Mediawan. À terme, il conviendra de distinguer des procédures propres à la Société ou communes aux différentes entités amenées à constituer le groupe Mediawan, les dispositifs de contrôle interne propres à chaque entité de manière à tenir compte des spécificités de leurs métiers, de leur organisation et de leurs facteurs de risques.

Mediawan veillera à l'existence et à l'adéquation des dispositifs de contrôle interne en particulier pour les procédures comptables et financières mises en œuvre par les entités intégrées dans le périmètre de consolidation.

1.3 Suivi des risques

La cartographie des principaux risques auxquels la Société se trouve confrontée a été dressée par la Société en collaboration avec ses conseils externes, dans le cadre de ses différentes obligations de communication financière.

Le rapport de gestion établi par le Directoire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 dresse la liste des principaux risques auxquels la Société pourrait se trouver confrontée.

1.4 Respect de la réglementation

Règles de déontologie boursière

Mediawan se conforme aux dispositions réglementaires issues de la Directive européenne n° 2014/57 du 16 avril 2014 et du Règlement européen n° 596/2014 de la même date, entré en vigueur le 3 juillet 2016 (Règlement MAR – *Market Abuse Regulations*), aux positions recommandations de l'AMF publiées le 26 octobre 2016 et aux recommandations du Code AFEP-MEDEF révisé en novembre 2016. Ainsi, les opérations d'achat ou de vente de titres ou instruments financiers de la Société, sont interdites pendant les périodes comprises entre la date à laquelle les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire ont connaissance d'une information précise sur la marche des affaires ou les perspectives, qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence sensible sur le cours et la date à laquelle cette information est rendue publique. En outre, elles sont également interdites pendant une

période de 30 jours calendaires précédant le jour de la publication des comptes trimestriels, semestriels et annuels de la Société et ce jour inclus.

Délégations de pouvoirs

L'attribution de délégations de pouvoirs opérationnelles, ponctuelles ou récurrentes, relève du Directoire de Mediawan. Ces délégations de pouvoirs seront mises en œuvre, mises à jour le cas échéant et formalisées régulièrement en fonction de l'évolution du rôle et des responsabilités des délégataires.

1.5 Contrôle de l'information comptable et financière

1.5.1 Rôle du Comité d'audit

Le contrôle interne en matière d'information comptable et financière est assuré pour l'essentiel par le Comité d'audit.

Le Comité d'audit est composé de trois membres dont au moins deux membres sont des membres indépendants du Conseil de Surveillance.

Le Comité d'audit est présidé par l'un des membres indépendants du Conseil de Surveillance. La nomination ou la reconduction du président du Comité d'audit, proposée par le Comité des nominations et des rémunérations, doit faire l'objet d'un examen particulier de la part du Conseil de Surveillance.

En outre, conformément aux dispositions légales applicables, les membres du Comité d'audit présentent des compétences particulières en matière financière ou comptable.

Le Comité d'audit est chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière de la Société ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes ; dans le cadre de cette mission, le Comité d'audit doit émettre une recommandation sur les Commissaire aux comptes proposés à la désignation.

Le Comité d'audit informe sans délai le Conseil de Surveillance de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de sa mission.

Le Comité d'audit se réunit chaque fois que son président le juge nécessaire ou utile et au moins une fois par trimestre. Il se réunit en particulier avant toute réunion du Conseil de Surveillance devant examiner les comptes de la Société et avant toute publication par la Société de ses comptes annuels et semestriels.

Le Directoire présente les comptes annuels et semestriels au Comité d'audit. Lors de cette présentation de ces comptes, le président du Comité d'audit a la faculté de présenter des observations éventuelles qui doivent figurer dans le compte-rendu de la réunion du Comité d'audit.

Les membres du Comité d'audit reçoivent, lors de leur nomination, une information sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles en vigueur dans la Société.

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité d'audit peut entendre les membres du Directoire, des cadres-dirigeants de la Société et les Commissaires aux comptes de la Société.

Au cours de l'exercice 2016, le Comité d'audit s'est réuni 1 fois.

1.5.2 Processus d'élaboration de l'information comptable et financière

La Société n'ayant pas de salariés au 31 décembre 2016, les états financiers de Mediawan pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 ont été établis par les conseils externes de la Société, à savoir le cabinet d'expertise comptable P&G Conseils.

Les états financiers ont fait l'objet d'une communication aux commissaires aux comptes de la Société qui exécutent leurs diligences relatives à la certification des comptes en lien étroit avec le cabinet P&G Conseils.

Les états financiers de la Société ont été établis selon la norme française (PCG). Les états financiers sont également établis sur une base volontaire pour le marché selon les normes comptables IFRS (*International Financial Reporting Standards*).

Les comptes de la Société feront l'objet d'une revue et d'une analyse par le Comité d'audit de la Société, dans les conditions prévues par le Règlement Intérieur, puis par le Conseil de Surveillance.

Nous vous rappelons que la Société n'a pas établi de comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, compte-tenu de l'absence de participations détenues par Mediawan à la date de clôture de l'exercice.

2. Responsabilité Sociétale d'Entreprise ("RSE")

2.1 Ambition RSE

En tant que producteur et distributeur de contenus, Mediawan exerce une influence intellectuelle, humaine et culturelle de premier ordre. Mediawan entend assumer pleinement à ce titre ses responsabilités dans le secteur des médias et des industries culturelles.

L'acquisition de Groupe AB étant réalisée, Mediawan va définir sa responsabilité sociétale autour de plusieurs engagements :

- Mediawan devra s'assurer de promouvoir la qualité et la diversité culturelle dans la production et la distribution des contenus dont elle a la charge.
- Mediawan devra s'efforcer de diffuser des connaissances utiles et variées notamment à destination de la jeunesse.
- Mediawan devra renouveler et adapter les genres produits et diffusés pour s'assurer une diffusion respectant les droits fondamentaux et la protection des droits de l'homme.
- Mediawan devra favoriser le partage des connaissances en insistant sur les enjeux du développement durable.

2.2 Pratique RSE

Le Conseil de Surveillance se réunira au cours de l'exercice 2017, afin de formaliser ses engagements de telle sorte qu'ils puissent s'appliquer de manière transversale dans tous les aspects de la vie sociale et dans les orientations stratégiques du groupe Mediawan.

oOo

Le Président du Conseil de surveillance

Annexe 1 - Liste des mandats des mandataires sociaux

NOM ET PRENOM USUEL	DATE DE NOMINATION	DATE D'EXPIRATION DES FONCTIONS	MANDAT AU SEIN DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016	SOCIETES OU ENTITES CONCERNEES	MANDATS ET/OU FONCTIONS EXERCEES
Monsieur Pierre-Antoine Capton	10 décembre 2015	Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Président et membre du Directoire	Groupe Troisième Œil SARL Troisième Œil Story SAS Troisième Œil Productions SARL Hide Park SARL Aniva SCI Wannabe SAS Capsub SAS TopCo1 SAS TopCo2 SAS	Gérant Président Gérant Gérant Gérant Président Directeur général Président Président
Monsieur Guillaume Prot	7 avril 2016	Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Membre du Directoire	Hôtel Bord du Rhône SAS Hôtel Hermitage SAS Oreboi SAS Turenne Capital Partenaires GBD Media SARL Georges Brière SA Kourou SAS NetMediaEurope SAS	Président Président Président Membre du conseil de surveillance Gérant Administrateur Président Président
Monsieur Pierre Bergé	10 décembre 2015	Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société	Vice-Président et membre du Conseil de	Comité Cocteau Fondation Pierre Bergé - Yves Saint-Laurent	Président Président

		statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	surveillance	<p>Association Sidaction Association ANDAM Société Editrice du Monde SA</p> <p>Institut Français de la Mode Pierre Bergé et Associés Maison Zola - Musée Dreyfus Amis du Festival d'Automne à Paris UFAC Le Nouvel Observateur du Monde SA Prunier SAS France Premium SAS</p> <p>Berlys Media SAS Berlys Développement SAS Yves Saint-Laurent Haute Couture SAS Antennes Locales Management SAS SCI Campagne Première SCI La Cour du Roy</p>	<p>Président Président Président du conseil de surveillance</p> <p>Président Président Président</p> <p>Président</p> <p>Président Président du conseil de surveillance Président Président du comité de surveillance</p> <p>Président Président Président</p> <p>Président</p> <p>Gérant Liquidateur</p>
Monsieur Pierre Lescure	7 avril 2016	Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021		<p>Annarose Productions EURL Le Festival de Cannes Molotov SAS</p> <p>Audionammix SA Société de la rue du Louvre SA</p>	<p>Gérant Président Président et membre du conseil d'administration Administrateur Président du conseil de surveillance</p>

				NJJ Capital Monaco Acquisition SAS Kima Ventures SAS Station F SAS Proper SAS IT Solutions Factory SAS Société d'Extension de la Halle Freyssinet SAS Golf du Lys - Chantilly SAS Iliad SA Freebox SAS Le Nouvel Observateur du Monde SA SCI 1bis Place des Vosges OH4S SNC Matterhorn GPH SAS Blackpills SA Salt Mobile SA Salt Network SA Monaco Telecom Telecom Comores Holding	Président Président Président Président Président Président Président Directeur général délégué Président Membre du conseil de surveillance Gérant Gérant Président Président du conseil de surveillance Membre du conseil Membre du conseil Membre du conseil Membre du conseil
Monsieur Matthieu Pigasse	10 décembre 2015	Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Membre du Conseil de surveillance	Les Nouvelles Editions Indépendantes SAS Les Nouvelles Editions Numériques SAS Compagnie Financière Lazard Frères SAS Lazard Frères SAS Les Editions Indépendantes SA Groupe Lucien Barrière SAS	Président Président Directeur général délégué Directeur général délégué Président du Conseil d'administration Membre du Conseil

				<p>Derichebourg SA</p> <p>Société Editrice du Monde SA</p> <p>Théâtre Musical De Paris</p> <p>Le Nouvel Observateur du Monde SA</p> <p>Novapress SA</p> <p>Ysatis SAS</p> <p>Nova Productions SA</p> <p>Homerun SAS</p> <p>SCI Mamadrupi 2</p> <p>Combat Medias SAS</p> <p>LNEI Live SAS</p> <p>Sky Plc.</p>	<p>d'administration</p> <p>Membre du Conseil d'administration</p> <p>Membre du Conseil de surveillance</p> <p>Vice-président</p> <p>Membre du conseil de surveillance</p> <p>Président du conseil d'administration</p> <p>Président</p> <p>Président du conseil d'administration</p> <p>Président</p> <p>Gérant</p> <p>Président</p> <p>Président</p> <p>Administrateur non-exécutif, membre du comité d'audit</p> <p>membre du comité des rémunérations</p>
Monsieur Rodolphe Belmer	7 avril 2016	Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Membre du conseil de surveillance	<p>Eutelsat SA</p> <p>Eutelsat Communications SA</p> <p>RBC - Rodolphe Belmer Consulting SAS</p>	<p>Directeur général</p> <p>Directeur général</p> <p>Président</p>
Monsieur Andrea Scrosati	7 avril 2016	Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation	Membre du conseil de surveillance	<p>Sky Italia</p> <p>Auditel</p> <p>Nuova Societa Televisiva</p>	<p>Vice-Président programmation</p> <p>Membre du conseil d'administration</p> <p>Membre du conseil</p>

		des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021		Italiana Vision Distribution SpA, Rome	d'administration Président du conseil d'administration
Madame Cécile Cabanis	7 avril 2016	Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Membre du conseil de surveillance	Danone SA Danone Russia Danone Industria LLC Danone CIS Holding BV Fonds Danone pour l'Ecosystème Schneider Electric SE	Directeur financier (<i>Chief Financial Officer</i>), membre du comité exécutif Membre du conseil d'administration Membre du conseil d'administration Directeur général Membre du conseil d'administration Membre du conseil d'administration
Monsieur Julien Codorniou	7 avril 2016	Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Membre du conseil de surveillance	Facebook Novapress SA Société Editrice du Monde SA	<i>Director</i> Membre du conseil d'administration Membre du conseil de surveillance